



APPEL INTERSYNDICAL À LA MOBILISATION DES PERSONNELS DES SPIP

Le mercredi 18 février 2026, un CPIP de la SAS du CP d'Osny-Pontoise a été convoqué au commissariat, placé en garde à vue et son domicile perquisitionné dans le cadre d'une procédure aussi violente qu'incompréhensible au regard des missions qui sont les nôtres.

Cet événement constitue un choc pour l'ensemble des personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation. Voir la responsabilité pénale d'un professionnel engagée pour des actes relevant de l'exercice normal et quotidien de ses missions représente un précédent d'une extrême gravité.

Hier à Rennes, aujourd'hui à Osny, et demain ? D'où viendra la prochaine attaque en règle contre les SPIP et ceux qui y travaillent ?

En soutien à notre collègue et pour défendre l'intégrité des personnels des SPIP, nos organisations syndicales appellent l'ensemble de la filière Insertion Probation à se mobiliser.

Nous donnons RDV aux professionnels d'Île-de-France

Le MARDI 17 MARS 2026 À 10h

DEVANT LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE - PLACE VENDÔME – PARIS

**Nous invitons tous les personnels des services
à manifester leur soutien à cette mobilisation.**

Notre mobilisation unitaire poursuit des objectifs clairs :

- **Défendre nos métiers**, durement attaqués et fragilisés depuis plus d'une année.
- Exiger du garde des Sceaux des **explications** précises sur le placement en garde à vue de notre collègue et obtenir la **réparation** de tous les préjudices que lui et ses proches ont subi.
- Obtenir des **garanties** concrètes et des engagements fermes afin qu'une telle situation ne puisse plus se reproduire.
- Garantir la **confiance** institutionnelle pleine et entière dans la probité et le professionnalisme des agents dans l'exercice de leurs missions quotidiennes.



Les SPIP exercent leurs missions dans des conditions humaines et matérielles extrêmement dégradées, dans un contexte de surpopulation carcérale endémique. Les charges de travail explosent, les effectifs sont notoirement insuffisants et les moyens alloués demeurent largement en deçà des besoins réels.

Tenir un CPIP pour complice d'infractions commises par autrui relève d'un renversement inacceptable des responsabilités.

Les personnels d'insertion et de probation doivent pouvoir exercer leurs missions sans entrave, ni crainte de représailles disciplinaires ou de poursuites pénales injustifiées. Ils doivent être protégés par l'institution qu'ils servent.

Depuis plusieurs mois, **nos organisations syndicales alertent sur des dérives inquiétantes** qui placent les personnels des SPIP dans une précarité professionnelle et une insécurité juridique croissantes.

Cette instabilité alimente une explosion des risques psychosociaux et compromet gravement la continuité et la qualité du service public pénitentiaire et du service public de l'insertion et de la probation.

Nous adressons un message de **soutien plein et entier à notre collègue**, à sa famille, à ses proches ainsi qu'à l'ensemble des agents du SPIP du Val-d'Oise, profondément éprouvés par cette situation.

Nous refusons que cette affaire soit reléguée au rang d'incident isolé. Nous refusons que le silence ou l'inaction tiennent lieu de réponse.

Le 17 mars, pour défendre nos collègues, nos missions et notre dignité professionnelle, rassemblons-nous massivement place Vendôme et manifestons notre unité et notre indignation.

Toutes et tous mobilisé·es.

A Paris, le 04 mars 2026